

Propriétaire :

Adresse :

Code Postal: Ville:.....

Téléphone: Portable:.....

Adresse mail:.....

Personne à contacter en cas d'absence:

M., Mlle, Mme:.....

Téléphone: Portable:.....

Déclare réserver à l'entreprise **CC F'han d'Educ** un box de pension pour la période :

Du Au

Soit Jours au tarif de :

- 15€ 17€ (croquettes fournies par le centre : sensible ou sans céréale) 22€ (chiens mordeurs)
 Remise 2 chiens : 15%

Soit un TOTAL de : €

Arrhes (50% du montant total) € Paiement en espèces/chèque (rayer la mention inutile)

Date :

Des Frais supplémentaires sont à prévoir en cas de maladie, urgence, destruction, traitement spécifique. (cf: Règlement de pension).

Comprenant: Visite vétérinaire:€

Destruction:.....€

.....:€

Solde à régler au départ du chien:€ TTC Paiement en espèces/chèque (rayer la mention inutile)

Date :

Le propriétaire reconnaît avoir récupéré son chien en parfaite santé en recopiant la phrase ci-dessous dans la ligne prévue

« J'atteste ce jour avoir récupéré mon/mes chien(s) préciser le/les prénom(s) en parfaite santé et je certifie ne pas agir sous la contrainte »

Signature du client précédée de la mention Lu & Approuvé

-

Votre Chien:

Nom : Sexe: Male Femelle Stérilisé

Type / Race :

Chien de Travail : OUI (dressage :) NON

Date de Naissance :/...../..... Poids : Dernières chaleurs (si femelle) :

N° de Tatouage ou N° RFID :

Nourriture habituelle : Croquettes (marque & quantité :), Pâtée :

BARF :

Appétit : Excellent Moyen Difficile

Médical:

Nom du vétérinaire traitant:.....

Vaccins : CHPPi Leptospirose Rage Piroplasmose Toux de Chenil Date du rappel:.....

Date du rappel :

Si OUI Traitement et fréquence:

Nom du médicament :

Nombre comprimés : |__|__| /jours

Matin |__|__| Midi |__|__| Soir |__|__|

Soins divers

.....
.....

Son caractère:

Joyeux / Joueur Sociable Peureux Réserve Affectueux

Sédentaire Actif Très actif

Ecoute au rappel Fugueur Mordeur Sauteur (au delà de 2 m.)

Bagarreur

REGLEMENT DE PENSION

-
-

1/ Ne sont admis que les chiens :

- ◆ Identifiés
- ◆ Vaccinés (CHPPi L + Toux de Chenil intra-nasal)
- ◆ Traités contre les parasites internes et externes

2/ Le propriétaire est tenu d'informer l'entreprise CC F'han d'Educ des éventuels problèmes de santé de son chien (maladies ou problèmes liés à la race de l'animal)

3/ L'entreprise CC F'han d' Educ s'engage à fournir au chien toutes les conditions nécessaires à son bien-être (selon la réglementation DSV en vigueur)

4/ **L'entreprise CC F'han d'Educ dégage toute responsabilité en cas d'accident / maladie ou décès survenant pendant la garde de l'animal.**

5/ L'entreprise CC F'han d'Educ s'engage à conduire le chien chez le vétérinaire et à lui apporter tous les soins nécessaires en cas de blessure ou maladie survenant pendant son séjour.

6/ Les frais engendrés pour les soins du chien sont à la charge du propriétaire sauf dans les cas de blessure liée à une mauvaise manipulation d'une personne de l'entreprise CC F'han d'Educ.

7/ L'entreprise CC F'han d'Educ s'engage à prévenir au plus vite le propriétaire du chien dans les cas de maladie nécessitant un traitement long ou de décès.

8/ Le chien non repris passé un délai de 8 jours suivant la date de fin de pension, serait considéré comme abandonné et deviendrait la propriété du Centre Cynotechnique F'han d'Educ .

9/ Aucune réservation ne saurait être prise en compte sans le versement d'arrhes correspondant à 50% du montant total.

10/ Un supplément de 2€ par jour sera demandé si le centre devait fournir la nourriture.

11/ Un supplément de 2€ par jour sera demandé en cas de chien présentant un problème physique nécessitant un traitement ou suivi vétérinaire (dans ce cas les frais de suivi seront à la charge du propriétaire).

12/ Un supplément de 7€ par jour sera demandé pour les chiens mordeurs ou agressifs présentant un danger potentiel (NB : Inclus dans le tarif chiens mordeurs).

CONTRAT DE RESERVATION (Page 4/4)

13/ L'entreprise CC F'han d'Educ est ouverte :

du Lundi au Samedi de 9h00-12h à 14h-18h

- ◆ Le client pourra déposer ou récupérer son chien dans ces horaires **uniquement** sur rendez-vous.
- ◆ En cas de retard, le client devra revenir dans les horaires cités ci-dessus pour récupérer son chien. Dans le cas d'une récupération le lendemain un supplément de 15€ sera à prévoir correspondant au jour de garde supplémentaire.

14/ Toute annulation devra se faire 72H à l'avance, si tel n'était pas le cas le montant dû par le client serait le suivant :

- ◆ Entre 72h et 48h : 50% du montant total
- ◆ Entre 48h et 24H : 80% du montant total
- ◆ En dessous de 24H : 100% du montant total
- ◆ Si le client venait à annuler sans prévenir l'entreprise, la somme due serait : 100% du montant total majoré de 20% de pénalités.

15/ Ne seront pas facturées les annulations liées :

- ◆ Au décès du chien
- ◆ Accident / Maladie / Décès du propriétaire ou d'un membre de sa famille.

16/ Si, suite à un empêchement / problème interne à l'entreprise CC F'han d'Educ , la réservation était annulée, le client serait redirigé vers d'autres prestataires.

17/ Le client reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement de pension et accepte celui-ci en recopiant dans la ligne prévue le texte suivant & en portant la mention lu et approuvé avec sa signature :

« Je soussigné Nom & Prénom atteste ce jour avoir lu et accepté l'intégralité du règlement de pension du Centre Cynotechnique F'han d'Educ et je certifie ne pas agir sous la contrainte »

.....
.....

Document à retourner dûment complété et signé accompagné d'un chèque d'arrhes correspondant à 50% du montant total à l'adresse se trouvant en bas de page

A Le

Signature et cachet de l'Entreprise

Signature du Client

Précédée de la mention Lu et Approuvé